



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

AVIS PUBLIC

A tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel

Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 décembre 2024, la résolution suivante a été adoptée, à savoir :

D'ADOPTER le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025;

Mardi 7 janvier	Mardi 8 juillet
Mardi 4 février	Mardi 12 août
Mardi 4 mars	Mardi 2 septembre
Mardi 1er avril	Mercredi 1 ^{er} octobre
Mardi 6 mai	Mardi 11 novembre
Mardi 3 juin	Mardi 2 décembre

QUE les séances auront lieu à (19h30) dix-neuf heures trente à la salle du Conseil;

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 4^e JOUR DE DÉCEMBRE 2024

Maryse Lizotte, directrice générale

Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidante à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h et 17 h, le 4^e jour de décembre 2024, à chacun des endroits suivants, à savoir : *Bureau municipal et Bibliothèque municipale.*

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Mont-Carmel ce 4^e jour de décembre 2024.



Maryse Lizotte, directrice générale
Greffière-trésorière